

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC
SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2023
PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt trois, le cinq septembre, à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 28 août 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude REGNIEZ, Maire.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P	X		
2	COLEAU Olivier	P			
3	PLACIDE Carole	P	X		
4	CARPENTIER Dominique	P	X		
5	MENEGHETTI Audrey	E		Carpentier Dominique	
6	RAMETTE Jean Marie	P			
7	FLEUET Laurence	P			
8	FIEVEZ Daniel	P			
9	HELBECQUE Nathalie	E		Placide Carole	
10	DELOFFRE Virginie	P			
11	BAYET Geoffrey	P			
12	DOUCHEMENT Marie	E		Regniez Claude	
13	DELVAUX Eric	A			
14	TISON Sophie	A			
15	MUYS Vincent	A			

Nombre de conseillers présents	9	Nombre de procuration	3
Nombre de conseillers absents	6	Nombre de voix	12

Secrétaire de séance : Madame PLACIDE Carole

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller et sollicite les remarques éventuelles.

Sans observations, ls procès-verbal est arrêté.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Création de deux postes d'adjoints d'animation

Monsieur le Maire expose que les nombre d'enfants inscrits au service périscolaire (garderie et cantine) ne cessent d'augmenter, il est proposé à l'assemblée délibérante de recruter afin de renforcer l'équipe et ainsi d'assurer la sécurité et de respecter les normes d'encadrement.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la création de deux emplois d'adjoints d'animation relevant de la catégorie C, à raison de l'un à 8 heures hebdomadaires et l'autre à 13 heures hebdomadaires.

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans en application de l'article L.332-8-5° du code général de la fonction publique.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra être titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs ou d'un diplôme équivalent, ainsi que d'une expérience professionnelle. La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue de la procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-5°,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existants,

Considérant qu'il convient de créer des emplois permanents pour renforcer les effectifs,

Décision du Conseil municipal :

Nombre de conseillers présents	9	Nombre de procuration	3
Nombre de conseillers absents	6	Nombre de voix	12

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P	X		P
2	COLEAU Olivier	P			P
3	PLACIDE Carole	P	X		P
4	CARPENTIER Dominique	P	X		A
5	MENEGHETTI Audrey	E		Carpentier Dominique	A
6	RAMETTE Jean Marie	P			P
7	FLEUET Laurence	P			P
8	FIEVEZ Daniel	P			P
9	HELBECQUE Nathalie	E		Placide Carole	P
10	DELOFFRE Virginie	P			P
11	BAYET Geoffrey	P			P
12	DOUCHEMENT Marie	E		Regniez Claude	P
13	DELVAUX Eric	A			//
14	TISON Sophie	A			//
15	MUYS Vincent	A			//

A la majorité, le Conseil municipal valide les propositions et décide :

- **La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C, à raison de 8 heures hebdomadaires, à compter du 10 septembre 2023**
- **La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C, à raison de 13 heures hebdomadaires, à compter du 10 septembre 2023,**

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires ou éventuellement par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans,

- D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposés.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

2. Création d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire expose que les prochains départs en retraite vont pénaliser le fonctionnement du service technique et qu'il y a lieu d'anticiper,

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée délibérante :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existants,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour renforcer le fonctionnement des services techniques, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des agents de maîtrise,

Décision du Conseil municipal :

Nombre de conseillers présents	9	Nombre de procuration	3
Nombre de conseillers absents	6	Nombre de voix	12

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P	X		P
2	COLEAU Olivier	P			P
3	PLACIDE Carole	P	X		P
4	CARPENTIER Dominique	P	X		P
5	MENEGHETTI Audrey	E		Carpentier Dominique	P
6	RAMETTE Jean Marie	P			P
7	FLEUET Laurence	P			P
8	FIEVEZ Daniel	P			P
9	HELBECQUE Nathalie	E		Placide Carole	P
10	DELOFFRE Virginie	P			P
11	BAYET Geoffrey	P			P
12	DOUCHEMENT Marie	E		Regnierz Claude	P
13	DELVAUX Eric	A			//
14	TISON Sophie	A			//
15	MUYS Vincent	A			//

A l'unanimité, le Conseil décide :

- La création d'un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 10 septembre 2023,

- **D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposés.**
- **De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**
- **Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.**

3. Questions et informations diverses

- **1 : Passage pour piéton**
- **2 : Eoliennes**
- **3 : Panneaux photovoltaïques**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

